

en 1850, la direction de l'École normale; la dissolution de l'ancien conseil de l'instruction publique (avril 1852) lui enleva ses dernières fonctions universitaires. M. Dubois vécut alors dans la retraite. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (13 avril 1870), commandeur de la Légion d'honneur. Ou a de lui : *L'Eglise de Reims sous Flodoart* (1824).

DUBOIS (LOUIS-EMILE), député de 1844 à 1848, né à Harfleur (Seine-Inférieure) le 23 octobre 1801, mort à Paris le 4 juin 1858, fut d'abord notaire au Havre, et se mit ensuite à la tête d'une maison de banque. Le 25 juillet 1844, le 5^e collège électoral de la Seine-Inférieure l'élit député, en remplacement de M. Mermilliod, décédé, par 392 voix sur 727 votants, contre 335 voix à M. Paravey. Il fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 429 voix sur 735 votants et 984 inscrits, contre 286 à M. Paravey. Il soutint le ministère Guizot, et entra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DUBOIS (AMABLE-JULIEN), représentant en 1848 et en 1849, né à Amiens (Somme) le 22 septembre 1796, d'une famille de riches propriétaires, se fit recevoir docteur médecin, et, après quinze ans d'exercice, se fit agriculteur et horticulteur. Connu pour ses opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 14^e et dernier, par 34,959 voix. Il prit place à la gauche modérée, fit partie du comité du travail, proposa de régler définitivement les attributions de la commission exécutive, et vota : pour la loi sur les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, s'abstint sur l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, « parce que, dit-il, à une époque aussi rapprochée de l'élection du 10 décembre, un ordre du jour motivé ressemblait trop à une réclame électorale, » se prononça contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 11^e sur 12, avec 59,900 voix sur 106,444 votants et 169,321 inscrits, il fit partie de la majorité monarchique, hostile à la politique personnelle du prince-président. Le coup d'Etat de décembre 1851 l'éloigna de la vie politique; il se fixa comme médecin à Paris.

DUBOIS (FRANÇOIS-AUGUSTE), représentant en 1871, député de 1876 à 1888, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 28 mars 1814, mort à Paris le 2 décembre 1883, fit son droit à Paris, et acheta une charge d'avoué d'appel près la cour de Dijon. Il céda sa charge en 1865, fut nommé conseiller municipal de Dijon, adjoint au maire (1869), et maire de Dijon (août 1870). Pendant l'occupation prussienne, il remplit ces fonctions avec un dévouement qui lui valut, après la guerre, une adresse de félicitations de ses administrés. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Côte-d'Or, à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 8, par 61,754 voix sur 73,216 votants et 116,813 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, fit partie des commissions de l'indemnité à accorder aux départements envahis, de l'organisation des bureaux de bienfaisance, et vota : contre la paix, pour l'abrogation

des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre le septennat, contre l'admission des princes d'Orléans dans l'armée à titre définitif, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Conseiller général de la Côte-d'Or pour Arnay-le-Duc (8 octobre 1871), il donna sa démission de maire de Dijon en 1872, et fut réélu, le 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Dijon, par 10,712 voix sur 12,642 votants et 20,107 inscrits; il combattit le ministère de Broglie et fut des 863. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 11,237 voix sur 16,162 votants et 20,208 inscrits, contre 4,808 voix à M. Piet. Il continua de siéger à la gauche républicaine et soutint les ministères opportunistes sur les questions religieuses, scolaires, coloniales, etc. Son mandat lui fut renouvelé, le 21 août 1881, par 11,923 voix sur 13,395 votants et 21,456 inscrits, contre 908 voix à M. Buffenoir; le 4 octobre 1885, porté sur la liste de concentration républicaine de la Côte-d'Or, il passa, le 1^{er} sur 6, avec 52,050 voix sur 91,907 votants et 113,471 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, et vota l'expulsion des princes. Il mourut avant la fin de la législature. M. Dubois était gendre de M. Monnet, ancien représentant de 1848.

DUBOIS (AIME-ALFRED), député de 1876 à 1881, né à Paris le 8 juillet 1834, gendre de M. Alphonse Pinard, ancien directeur du Comptoir d'escompte, riche propriétaire du canton de Fécamp, fut d'abord maire de cette ville. Il entra à la Chambre le 5 mars 1876, comme député de la 2^e circonscription de l'arrondissement du Havre, au 2^e tour de scrutin, élu par 5,422 voix sur 9,244 votants et 11,425 inscrits, contre 3,787 voix à M. Deschamps, républicain. Il avait, dans sa profession de foi, posé sa candidature conservatrice sur le terrain du Septennat et de la République provisoire, disant : « Si des changements doivent plus tard être apportés aux lois constitutionnelles, la nation les aura sans doute inspirés à ses nouveaux mandataires, et j'estime qu'il est inutile aux candidats d'aujourd'hui de prévoir des modifications qu'ils n'auront pas à discuter. » Il soutint le ministère du 16 mai, et fut réélu comme candidat officiel, le 14 octobre 1877, par 4,954 voix sur 9,476 votants et 11,168 inscrits, contre M. Casimir Périer, républicain. Mais, aux élections pour la législature suivante, le 21 août 1881, il échoua dans la même circonscription avec 4,328 voix contre M. Casimir Périer élu par 4,477 suffrages. Il se représenta sans succès aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure, et n'obtint alors que 61,691 voix contre 76,877 données au dernier élu de la liste opportuniste, M. Lyonnais.

DUBOIS. — Voy. COURVAL (VICOMTE DE).

DUBOIS. — Voy. MAQUILLÉ (COMTE DE).

DUBOIS DE BELLEGARDE (ANTOINE-DE-NIS), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et aux Anciens, né à Angoulême (Charente) le 1^{er} mars 1738, mort à Bruxelles (Belgique) en 1825, entra, à 17 ans, aux gardes du corps (28 février 1755). Il en sortit, avec un congé, en mars 1758, pour faire campagne. Jusqu'à la fin de septembre

1762, il ne cessa de se battre, et fit preuve de courage à l'affaire de Roupertot : étant cornette du régiment des hussards de Wurmsér, il soutint avec cinquante hommes l'effort de quatre mille ennemis pendant deux heures et demie, reçut dans l'action dix-sept coups de sabre et trois coups de feu, et en revint, lui septième. La croix de Saint-Louis récompensa ses brillants services. A cette partie de son existence se rattache un duel retentissant qu'il eut avec le chevalier de Saint-Sauvant. Capitaine des chasses du comte d'Artois dans l'Angoumois, il commanda, en 1789, la garde nationale d'Angoulême dont il fut le maire, sinon nominal, du moins effectif. Ardent patriote, il sauva la vie au directeur des Aides, et sut dissoudre le club monarchique, en évitant toute effusion de sang.

Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Charente à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 217 voix sur 402 votants. Il y prit la parole pour la première fois, le 22 octobre 1791, en présentant une motion relative au service, dans la garde nationale, des anciens officiers de l'armée. Le 8 mars 1792, il annonça que le département de la Charente était prêt à fournir son contingent : la France avait besoin de 600.000 hommes. En août 1792, il fut envoyé en mission à la frontière du Nord. Le 12, lecture fut donnée à l'Assemblée d'une lettre constatant les bonnes dispositions des citoyens et de la garde nationale du Nord. Cette lettre était signée des commissaires Delmas, Bellegarde et Dubois-Dubais. Quelques jours après, ils adressèrent une proclamation aux habitants des campagnes voisines de la frontière pour les inviter à se mettre en état de défense. Le département de la Charente avait, dans l'intervalle, réélu Dubois de Bellegarde membre de la Convention, le 1^{er} sur 9, par 466 voix sur 642 votants. A la nouvelle (30 septembre) du pillage de Saint-Amand par les troupes françaises, après la reddition de cette ville aux Autrichiens, Dubois de Bellegarde déclara qu'il était indispensable d'envoyer six commissaires dans le département du Nord. La Convention décida immédiatement l'envoi des six commissaires avec pleins pouvoirs. Dubois de Bellegarde fut du nombre, et, en la situation de Lille cernée par 22.000 hommes, l'Assemblée décida que les commissaires partiraient sur-le-champ. Dubois de Bellegarde était de retour pour le jugement de Louis XVI ; au 3^e appel nominal, il formula ainsi son vote : « Je prononce la peine de mort contre le tyran. » Puis il retourna à l'armée du Nord. Le 4 avril 1793, dans sa séance de nuit, la Convention, irritée de la trahison de Dumouriez, qui avait refusé de se rendre à la barre de l'Assemblée, entendit lecture de ce laconique billet écrit par les représentants Cochon, Lequinio et Dubois de Bellegarde : « Citoyens nos collègues, nous vous adressons trois proclamations qui vous attesteront notre courage et notre zèle. Nous avons visité les bataillons, nous les avons harangés. Tout va bien. Le traître est reconnu. Il périra. Et la République sera encore une fois sauvée. Nous n'avons pas le temps de vous en dire davantage. Nous acriions. »

En quelques jours, Dubois de Bellegarde prit avec ses deux collègues un grand ascendant sur les troupes de Dumouriez. Personnellement, il courut les plus grands dangers dans l'accomplissement de sa mission. Dix fois, il faillit être livré aux Autrichiens. Mais il déjoua tous les pièges que lui tendit Dumouriez, qui voulait à tout prix s'emparer de lui. Envoyé pour la quatrième fois à l'armée du Nord, il annonça à la Convention la nouvelle du siège de Condé, et

lui communiqua le texte de la proclamation du prince de Cobourg, dont Robespierre empêcha la lecture. Le 19 août 1794, Dubois de Bellegarde quitta de nouveau la Convention pour se rendre à l'armée des côtes de la Rochelle, avec pouvoirs sur le département de la Charente. Le 4 septembre suivant, il annonça à l'Assemblée la prise de la Châteigneraye, et, le 12 octobre, dans une lettre datée de Brunnere, la reprise de Châtillon. Dans la séance du 2 nivôse an II, il se joignit à ses collègues de la mission des côtes de la Rochelle, Philippeaux et Merlin (de Thionville), pour défendre le général Westermann : « J'ai été aussi, dit-il, le témoin de la bravoure de Westermann. C'est particulièrement à Châtillon qu'il a su en donner des preuves. Les soldats étaient découragés. Il quitte ses habits pour mieux se battre et fait des prodiges de valeur. Dans ce moment-là, j'avais sa destination dans ma poche. Vous pensez que je ne voulais point en faire usage. (On applaudit.) Je demande que la Convention décrète que Westermann a bien rempli ses devoirs. » La motion fut adoptée. Bellegarde fut élu, le 1^{er} ventôse, secrétaire de la Convention, qui, le même jour, fut élu pour président Saint-Just. Le 4 fructidor an III, il partit en mission, pour la sixième fois, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, où il eut pour collègues Lacombe-Saint-Michel, Gillet, Portiez (de l'Oise) et Roberjot. Il annonça successivement à la Convention les succès de l'armée du Nord, la prise de Crèvecœur, de Bois-le-Duc, de Maëstricht, fut un des signataires de la proclamation aux Bataves, fit l'éloge de l'héroïsme déployé par la division Souham, et prit une grande part à la conquête de la Hollande. Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Charente l'élut au Conseil des Cinq-Cents par 130 voix sur 299 votants. Il publia pendant cette législature, sous le titre d'Adresse à ses collègues, un mémoire justificatif, en réponse à certaines attaques parues dans le numéro 324 du *Messager du Soir*, contenant des renseignements autobiographiques intéressants. Ses démêlés avec la presse lui attirèrent une affaire désagréable. Il fut mis aux arrêts pendant trois jours pour avoir frappé un journaliste du nom de Langlois. Le 23 germinal an VI, il fut réélu par la Charente au Conseil des Anciens, avec 125 voix sur 255 votants, et fut nommé secrétaire de cette Assemblée où il ne joua qu'un rôle effacé. Quelques biographes assurent qu'il accepta, sous le premier Empire, un emploi dans les eaux-et-forêts. La loi du 12 janvier 1816 l'obligea de quitter la France, et il alla mourir obscurément en Belgique, où il était entré naguère triomphant à la tête des armées de la République.

DUBOIS DE CRANCÉ (EDMOND-LOUIS-ALEXIS), député aux États-Généraux de 1789, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Charleville (Ardennes) le 24 octobre 1747, mort à Rethel (Ardennes) le 28 juin 1814, est porté sur le registre de l'état civil de Charleville « fils de Messire Germain Dubois, se disant seigneur de Crancé, écuyer, conseiller du roi, commissaire administrateur des guerres, et de dame Remiette Faguiet de Mardeuil, ses père et mère. » La question de la noblesse des Dubois de Crancé a été très discutée. Le futur représentant du peuple signa toute sa vie : Dubois de Crancé. Doué d'une constitution vigoureuse, et suivant les traditions de sa famille, il se destina au métier des armes. Fils d'un intendant militaire, il avait, en 1760, quand il était au collège de Charleville, trois

frères, trois oncles, et cinq cousins au service. Grâce à son oncle de Loisy, écuyer de la Dauphine, il obtint, à quatorze ans et demi, une dispense pour être admis dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Présenté le 14 avril 1762, il en sortit en 1776, et alla s'installer en Champagne où il remplit les fonctions de lieutenant des maréchaux de France. Le 21 mars 1780, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le hailliage de Vitry-le-François.

Dès son arrivée aux Etats-Généraux, Dubois-Crancé joua un rôle des plus actifs. Il parla sur la vérification des pouvoirs. Le pinceau de David, retraçant le serment du Jeu de Paume, l'a montré dressant sa haute taille sur une des chaises composant le mobilier de la vieille salle des Menus, et atteignant presque la tête de Bailly; il jura avec une grande animation la formule lue par le doyen des communes. Il prit part à la discussion de l'emprunt, s'éleva contre la multiplication des emplois militaires, proposa la suppression du Comité des subsistances, et discuta les conditions du domicile; il intervint dans le débat relatif aux troubles de Toulon fut nommé membre, puis secrétaire du Comité militaire, se mit en vue dans la discussion sur l'organisation de l'armée, fut le premier à émettre et à défendre l'idée du service militaire obligatoire pour tous, et parla à la fois en tribun et en homme du métier. Il demanda la constitution d'une milice nationale, où tous, depuis la seconde tête du royaume jusqu'au dernier citoyen actif, seraient prêts à marcher en cas de guerre. Et il ajouta: « Mais, dirait-on, comment incorporer cette milice avec notre armée, si cette armée n'est pas citoyenne, si elle n'est pas purgée de tous les vices qui l'ont infectée jusqu'ici? Est-il un patriotisme qui tiennne à la corruption de nos mœurs? Est-il un père qui ne frémissse d'abandonner son fils, non aux hasards de la guerre, mais au milieu d'une foule de brigands inconnus, mille fois plus dangereux?... » A ces mots, un orage éclata sur les bancs de la droite: « A l'ordre! A l'ordre! — On insulte l'armée! — Faites des excuses! »

L'Assemblée ayant maintenu la parole à l'orateur, Dubois de Crancé, impassible, continua son discours, et le termina ainsi: « Les milices nationales, dit-on, peuvent exciter des troubles. C'est une hypothèse gratuite. Je ne vois à leur composition qu'un moyen d'ordre et d'équilibre, que le germe du patriotisme, l'usage habituel de l'obéissance, et le respect pour tout ce qui doit être sacré à des cœurs français. » La discussion reprit le 15 décembre. Toute la droite donna contre l'idée du service militaire obligatoire, présentée sous la forme de la constitution des milices nationales, et Mirabeau défendit les enrôlements à prix d'argent. Des hommes dont la droite ne pouvait recuser le témoignage, le comte de Saint-Germain et le duc de Liancourt, avaient porté le jugement le plus sincère sur les mœurs et la valeur vraie de l'ancienne armée. Le député de Vitry n'avait fait que répéter leur opinion sous une autre forme. Mais l'épithète de « brigands » fut exploitée contre lui avec passion. Les officiers et soldats du régiment d'Auvergne, la garnison de Lille adressèrent des lettres émus à l'Assemblée. Le régiment colonel-général émit des personnalités injurieuses pour l'orateur. Le 31 décembre 1789, la droite fit lire en séance la protestation du régiment d'Auvergne. Dubois de Crancé répondit par une lettre où il démontra qu'il n'avait pas voulu insulter l'armée, et que ses paroles s'appliquaient seulement aux mauvais éléments qu'elle contenait,

et l'incident fut clos par un vote invitant le Président à écrire à l'armée une lettre témoignant des sentiments d'estime que tous les députés éprouvaient pour elle. Assidu à tous les travaux de la Constituante, Dubois de Crancé demanda qu'on mit à l'ordre du jour le rachat des droits féodaux; fit exclure des municipalités les officiers du ministère public; refusa au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre des grades de l'armée; vota pour l'attribution au jury de la connaissance des délits commis par les auteurs des cris incendiaires, et déploya une grande énergie contre les libelles anti-révolutionnaires. Il proposa la suppression de l'hôtel des Invalides, et l'envoi à tous les régiments de la lettre où le roi donnait son adhésion à la Constitution; il réclama l'abolition de l'esclavage, et demanda « que tout nègre fût affranchi dès qu'il aurait touché les côtes de France », et aussi que le roi fût proclamé chef suprême de l'armée et conservât le titre de roi de France, au lieu de prendre celui de roi des Français. Après la session, nommé maréchal de camp, il refusa de servir sous les ordres de Lafayette. Il entra dans la garde nationale parisienne, comme officier, pendant l'année 1792, puis il fut nommé adjudant général de l'armée du Midi. Le 5 septembre, il fut élu membre de la Convention par le département des Ardennes, le 1^{er} sur 10, avec 161 voix sur 288 votants. Deux jours après, il était également élu membre de la Convention par le département de l'Isère (le 3^e sur 9, avec 319 voix sur 533 votants), par le département du Var, le 8^e et dernier, avec 363 voix sur 484 votants, et 1^{er} suppléant par le département des Bouches-du-Rhône, avec 483 voix sur 705 votants. Il opta pour les Ardennes. A son arrivée à la Convention, il se proclama partisan de la révolution du 10 août, et entra dans le parti de Danton. Le 27 septembre, il fut nommé, le quatrième, membre du comité de la guerre, qui comptait 24 membres, et, à la suite d'un remaniement de ce comité, il en fut réélu membre, le premier, le 17 octobre suivant. Envoyé en mission dans plusieurs départements, il fit destituer le général de Montesquiou qui commandait sur la frontière de Savoie, et demanda contre lui un décret d'accusation. Après que le procès du roi eut été décidé (3 décembre 1792), il accepta la mission d'annoncer à Louis XVI qu'un décret lui accordait un conseil. Le 1^{er} janvier 1793, il demanda et obtint l'institution du Comité de Défense générale qui devait avoir tant d'importance sous le nom de Comité de Salut public. Dubois de Crancé en fut élu membre le 3 janvier. Lors du jugement du roi, il répondit au 8^e appel nominal: « Si je croyais ne remplir en ce moment que les fonctions de législateur, je ne monterais pas à cette tribune; mais l'Assemblée a décidé qu'elle jugerait définitivement. D'après ce décret auquel je dois obéissance, je ne puis me considérer que comme juge en cette affaire; je pense même que l'opinion de ceux qui, malgré ce décret, refusent de prononcer, ne doit pas être comptée. Je vote pour la mort. » Le 25 janvier 1793, il donna lecture à la Convention du plan de campagne arrêté par le Comité de Défense générale, dont voici l'introduction:

« Au commencement de notre Révolution, nous avions promis à tous les peuples paix et fraternité. Leurs maîtres nous ont répondu par un cri général de guerre. Il faut donc continuer cette guerre avec courage, puisqu'il n'est plus permis de la terminer que par des victoires ou la perte de notre liberté. Le jour

où les tyrans ont attaqué la France libre, où nous avons juré de vivre libres ou de mourir, tout Français est devenu un soldat, et tout soldat un héros... » Dubois de Crancé conseilla la défensive partout où le terrain s'y prêtait, l'offensive sur les autres points, et conclut à la formation de neuf armées représentant une masse de 502,800 hommes, répartis en 109 régiments et 441 bataillons. Le 2 février 1793, il fit adopter par la Convention un projet réorganisant le ministère de la guerre.

Après un débat qui dura quatorze jours, il fit voter, dans les séances des 14, 20 et 21 février, un nouveau plan d'organisation militaire, dont les traits distinctifs étaient la conscription nationale, c'est-à-dire le service obligatoire, et la réunion des gardes nationales avec les troupes de ligne, sans différence de paye et sans distinction de nom, d'uniforme, de solde ni d'avancement. Le 21 février, il fut élu président de la Convention, et le 26 mars, membre du Comité de Défense générale transformé en Comité de Salut public. En mai 93, il fut envoyé en mission à la frontière des Alpes; il maintint Kellermann à la tête de cette armée. À la nouvelle de la révolte de Lyon (29 mai), il fit marcher sur cette ville 10 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, avec de l'artillerie, envoya le général Carteaux dans la direction de Pont-Saint-Esprit pour empêcher les partis de Marseillais qui tenaient la campagne de faire leur jonction avec les avant-postes de l'insurrection lyonnaise, et menaça le Conseil de Genève d'une attaque immédiate au moindre mouvement équivoque. Le 7 août, il fixa son quartier général au château de la Pape, et adressa immédiatement une proclamation aux Lyonnais, assurant qu'il ne serait fait aucun mal aux habitants, à la condition que toutes les autorités insurrectionnelles cessassent immédiatement, que remise immédiate fût faite de tous les arsenaux et moyens de défense, qu'une indemnité fût payée pour les frais de l'expédition, et une gratification donnée aux soldats de la République. Les autorités insurrectionnelles de Lyon répondirent à cette mise en demeure par la mise à prix de la tête de Dubois-Crancé.

À ce moment suprême, Dubois de Crancé sembla pencher vers l'indulgence; le 24 août, il écrivit à la Convention : « Le feu a commencé hier à sept heures du soir, après trente heures inutilement livrées à la réflexion. On assure que Bellecour, la porte du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et au tres sont incendiées; ou peut évaluer la perte à 200 millions. Il en coûtera à la République une de ses plus importantes cités et d'immenses accaparements de marchandises. » Le 27 septembre, le siège durait encore. La Convention, qui n'avait compté que sur une affaire de quelques jours, avait déjà fait écrire par Carnot : « Le siège de Lyon sera-t-il interminable? La Convention s'en étonne, et le Comité n'ose plus lire vos bulletins. » Le 26 septembre, Kellermann fut remplacé par le général Doppet, et, le 6 octobre, Dubois de Crancé fut rappelé avec les représentants Gauthier et Châteauneuf. Il n'échappa à un mandat d'arrestation qu'en se rendant spontanément à Paris, devant le Comité de Salut public, pour s'y défendre. Ses explications furent accueillies, et, plus tard, sur le rapport de Merlin de Thionville, la Convention décréta que Dubois de Crancé avait fait son devoir à Lyon. Une seule réserve résulta du débat, formulée par Couthon, c'est que « Crancé avait trop porté l'habit militaire et avait montré trop de

hauteur en parlant du peuple souverain ». Après son retour de Lyon, il se jeta au plus fort des agitations politiques. Membre de la Société des Jacobins, il proposa l'épuration de cette société. Le projet fut adopté, et l'on décréta la création d'une sorte de questionnaire, auquel chaque membre devait répondre. Pour justifier de ses titres, Dubois de Crancé réduisit le questionnaire à cette unique question : *Qu'as-tu fait pour être perdu, et la contre-révolution triomphait?* Robespierre trouva la question déplacée et fit appliquer l'épuration à Dubois de Crancé pour sa conduite à Lyon. Le 9 nivôse an II, Dubois de Crancé fit décréter l'embrigadement des troupes. D'après ce décret célèbre, l'infanterie française, y compris les bataillons de chasseurs, fut organisée en demi-brigades par les soins des membres de la Convention délégués dans chaque armée à cet effet. Dubois de Crancé fut désigné lui-même pour effectuer l'embrigadement des armées de l'Ouest et des côtes de Brest.

Au 9 thermidor, il se rangea parmi les plus violents ennemis de Robespierre. Il rentra aux Jacobins le 13; le 18, il fit autoriser par la Convention le tribunal criminel de Paris à prononcer « l'application de la loi contre tous ceux que la Convention a mis hors la loi dans la nuit du 9 au 10 de ce mois »; le 16 thermidor, aux Jacobins, il attaqua « les brigands de l'espèce de Robespierre »; le 3 fructidor, il demanda qu'il fût interdit aux fonctionnaires de faire partie des comités révolutionnaires, et, après avoir proclamé quelques jours auparavant aux Jacobins que la sauvegarde du peuple était dans la liberté illimitée de la presse, il réclama une loi contre les calomnies commises par les journaux. Il demanda la restitution des biens confisqués pendant la Révolution, mais il exclut les émigrés du bénéfice de cette mesure. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par 280 voix sur 305 votants; il en sortit par la voie du sort en germinal an V. Réélu par les républicains scissionnaires de Mont-de-Marsan, il ne put faire valider son élection. Il prit le parti du Directoire et en fut récompensé par le titre d'inspecteur général des armées, et le 23 septembre 1799, par celui de ministre de la guerre. Avant le 18 brumaire, il se déclara contre Bonaparte; mais après le coup d'Etat, il offrit ses services au triomphateur. Comme il se présentait devant lui pour prendre ses ordres, Bonaparte se contenta de lui dire : « Je croyais que vous me rapportiez votre portefeuille. » Ce fut la fin de sa carrière politique. Il retourna alors dans ses propriétés de Champagne, à Balham. En 1800, la presse annonça qu'il avait été tué au passage du Rhin, près d'Offenbourg. Les journaux le firent mourir une seconde fois en 1805. Il mourut en réalité à Rethel, dans sa soixante-septième année. Il avait demandé, par son testament, qu'on lui élevât dans le cimetière de Rethel un monument dont la dépense ne devait pas s'élever à plus de trois mille francs. La construction du tombeau était commencée quand le gouvernement de la Restauration en prescrivit la cessation, et fit enlever les matériaux. Le 8 mai 1849, les restes de Dubois de Crancé, exhumés sans bruit, furent apportés le matin dans une fosse du nouveau cimetière de Rethel. Une simple grille entoure sa sépulture, sans un nom, sans un mot.

Dubois de Crancé avait collaboré à la rédaction de *l'Ami des lois*. Il publia beaucoup de brochures, parmi lesquelles : *Observation sur la constitution militaire ou bases de travail pro-*

posés au Comité militaire (1789); Examen du mémoire du premier ministre des finances lu à l'Assemblée nationale le 6 mars 1790; Lettre ou compte rendu des travaux, des dangers, et des obstacles à l'Assemblée nationale (1790); Tableau des persécutions que Barrère a fait éprouver à Dubois-Crancé pendant quinze mois (1795); Réplique de Dubois-Crancé à Barrère (1795); Mémoires sur la contribution foncière, suivis d'un projet de loi motivé, pour opérer la conversion de l'impôt en numéraire en une prestation en nature dans toute la République, et d'une réponse à différentes objections (1804). On lui attribue le Véritable portrait de nos législateurs, ou Galerie de tableaux exposés à la vue du public du 5 mai 1789 jusqu'au 1^{er} octobre 1791 (1792).

DUBOIS DE RIOCOUR (ANTOINE-NICOLAS-FRANÇOIS, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Nancy (Meurthe) le 25 octobre 1761, mort au château d'Aulnois (Meurthe) le 2 avril 1841, issu d'une vieille famille noble établie en Bourgogne au XV^e siècle, et qui se fixa ensuite dans les Etats de Lorraine, était fils d'Antoine-François baron Dubois de Riocour, seigneur de Danblain, conseiller d'Etat et premier président de la Chambre des comptes à Nancy, sous Stanislas. Un de ses ancêtres, Antoine Dubois, était lieutenant général du bailliage de Bassigny à la date du 17 septembre 1622. Son père fut fait comte héréditaire de Lorraine le 13 septembre 1667. Il était lui-même conseiller à la cour royale de Nancy, quand il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège du département de la Meurthe, avec 114 voix sur 188 votants et 270 inscrits. Le 7 mars 1816, quelques mois après son élection, il fut nommé président à la cour royale de Nancy, et, le 7 juin 1820, il devint premier président de cette cour. Le 13 novembre 1820, il fut élu pour la deuxième fois député par le collège du département de la Meurthe, avec 112 voix sur 205 votants et 218 inscrits. Il siégea sur les bancs ministériels, et fut réélu successivement : le 10 octobre 1821, par 114 voix sur 208 votants et 218 inscrits, et, le 24 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Meurthe, par 88 voix sur 125 votants et 175 inscrits. Le rôle parlementaire du comte Dubois de Riocour n'a laissé aucune trace.

DUBOIS-DESCOURS. Voy. MAISONFORT (DE LA).

DUBOIS-DUBAIS (LOUIS-THIBAUT, COMTE), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et aux Anciens, et membre du Sénat conservateur, né à Cambremer (Calvados) le 13 avril 1748, mort à Cambremer le 1^{er} novembre 1834, appartenait à une famille dont la noblesse remontait à Guillaume le Conquérant. Il suivit la carrière des armes et servit pendant vingt-huit ans, tant dans les gardes du corps que dans les gardes de la manche. Il était chevalier de Saint-Louis, et capitaine de cavalerie dans la maison du roi quand la Révolution éclata. Il se jeta dans le mouvement révolutionnaire, en publiant une brochure intitulée : *Mon opinion motivée ou vœu d'un gentilhomme normand à la noblesse normande.* « Il s'agit, disait-il, de régénérer un grand empire, il s'agit de réédifier l'édifice politique de la monarchie française sur une base immuable, qui fixe imperturbablement les droits du monarque et de ses sujets. » En 1790, il fut élu juge de paix, commandant de la garde nationale, administrateur du départe-

ment du Calvados, et, le 7 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, le 2^e sur 13, par 276 voix sur 475 votants. Il se rangea parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle et vota contre les lois répressives de l'émigration. Envoyé en mission sur la frontière du Nord, il annonça à l'Assemblée les patriotiques dispositions des habitants de ces régions, et répondit de la conduite du général Arthur Dillon. Elu membre de la Convention, le 5 septembre 1792, par le Calvados, le 2^e sur 13, avec 578 voix sur 628 votants, il fut envoyé en qualité de commissaire à la frontière du Nord, et signa une martiale proclamation aux habitants des campagnes. Au premier appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il dit : « Comme mon opinion ne rentre point dans la série des questions arrêtées, je demande à la faire connaître. C'est dans ce moment surtout que je sens tout le poids du pénible devoir qui m'est imposé, et que je dois trembler, même en le remplissant avec scrupule. Etranger à tout parti, à toute faction, je suis toujours resté seul avec ma conscience, je n'ai jamais su composer avec elle, et je ne le ferai pas dans une des circonstances les plus sérieuses de ma vie. C'est donc ma conscience seule qui m'a dicté la déclaration suivante. Dans l'affaire de Louis je me regarde comme juge; je déclare qu'il est coupable, qu'il m'a toujours paru tel avant le 10 août, et que, s'il me fût resté quelques doutes sur son compte, les pièces de conviction qui m'ont été mises sous les yeux les auraient entièrement dissipés. Comme législateur ou représentant du peuple, je puis peser les conséquences de l'existence ou de la mort de Louis; j'ai dû examiner les biens ou les maux qui en résulteraient pour ma patrie. Le résultat de mes réflexions ne me permet pas d'autre vœu que celui de l'appel au peuple. » Il répondit au 2^e appel nominal : « Oui. » Au 3^e appel nominal, il opina ainsi : « J'ai déclaré que Louis était coupable. Je ne me considère pas seulement comme juge, mais comme législateur. Comme juge, je dis : Louis est coupable, qu'on le mène au supplice; mais comme législateur, je dois examiner que d'utilité cette peine peut apporter à ma patrie. Si la mort de Louis est utile, comme il est coupable, qu'il la subisse; mais si son existence peut nous être utile, qu'il reste dans les fers. Je demande la peine de mort, mais à condition qu'il sera sursis à l'exécution, jusqu'à ce que les puissances ennemies mettent le pied sur notre territoire, ou que d'autres se joignent à elles pour nous faire la guerre. »

Envoyé de nouveau à l'armée du Nord, il annonça l'investissement de Coudé par le prince de Cobourg, mais il fut rappelé avec son collègue Briez, le 18 avril 1793, pour avoir engagé avec ce prince une correspondance au sujet de Dumouriez telle que, d'après l'expression de Ducos, les commissaires semblaient n'attendre que le moment d'être convaincus par Cobourg. Il resta néanmoins provisoirement à son poste et y fut confirmé par la Convention sur la motion de Merlin, le 3 mai 1793. Il présida à Maubeuge, devant l'ennemi, la cérémonie de l'acceptation de la Constitution, et en rendit compte à la Convention par la lettre suivante :

« Maubeuge, le 8 juillet 1793, l'an II.

Le citoyen Dubois-Dubais, représentant du peuple près les armées de la République, à la Convention nationale.

« Citoyens mes collègues, le jour d'hier fut

un de la plus vive allégresse pour tous les citoyens de cette ville; l'assemblée primaire y vota à l'unanimité l'acceptation de l'acte constitutionnel; je m'empressai d'aller partager l'allégresse du peuple, et j'assistai à la proclamation qui s'en fit en cérémonie, premièrement sur la place, au pied de l'arbre de la liberté, et ensuite sur les deux bastions les plus près de l'ennemi; il dut même entendre nos chants patriotiques et le refrain chéri de chaque hymne qui était : *Vive la République une et indivisible!* Le bruit du canon tiré de ces forts ajouta encore à la majesté de cette cérémonie, et si l'ennemi a pu connaître les motifs de cette allégresse si vive et si générale, il a dû pâlir d'effroi, et juger que les tombeaux seront le prix des imbéciles efforts qu'il fait pour changer cette terre de la liberté en une terre d'esclavage.

« Tous les citoyens militaires de la garnison et du camp se sont réunis en aussi grand nombre qu'ils ont pu au peuple; ils ont partagé son enthousiasme et sa joie, et s'ils ont eu un regret, c'est de n'avoir pu ajouter leurs suffrages à ceux de leurs concitoyens.

« Depuis trois jours, mes collègues, le canon ne se fait plus entendre de Valenciennes : nous ignorons le motif qui a pu ralentir l'ardeur guerrière de nos ennemis au point d'avoir fait taire tout d'un coup les foudres dont le bruit effroyable se faisait entendre jour et nuit. Nous sommes impatients de le savoir, mais nous ne pouvons qu'en bien augurer, car nous jugeons par nous-mêmes tout ce que nous avons à espérer de l'indomptable courage de nos défenseurs, et tout ce que nos ennemis ont à en craindre par les terribles effets qu'ils en ont déjà éprouvés; peut-être ont-ils reconnu ce que j'ai prédit tant de fois, que leur porte était inévitable sous des murs défendus par d'invincibles républicains qui veulent la liberté ou la mort.

« Le général Custine a passé ici il y a quelques jours; il y a visité les fortifications de la ville et du camp, il a passé toutes les troupes en revue, et il a fait à chacun des corps la harangue la plus patriotique et la plus républicaine; il leur a promis de ne les faire marcher que pour les conduire à une victoire assurée. Il nous arrive tous les jours, à l'ordinaire, beaucoup de déserteurs. *Signé: Dubois-DUBAIS.* »

Il fit une réponse véhémentement à la proclamation du prince de Cobourg; il terminait ainsi : « La seule conquête sur laquelle tu peux compter pour loger tes bandes de satellites, c'est le tombeau. Chaque jour tu en creuses la profondeur; chaque jour tu amoncelles les victimes qu'il doit dévorer, et à mesure que tu avances sur le territoire français, tu en approches toi-même.

« Frémis, et sois convaincu que telle sera la fin de tes sanguinaires et imbéciles efforts. »

Le 2 messidor an II, il demanda la mise en liberté des cultivateurs incarcérés; le 29 thermidor, il la réclama de nouveau et l'obtint à titre définitif. Le 24 brumaire, il fit rapporter la loi qui ordonnait l'érection d'une colonne infamante à Caen, en expiation du mouvement insurrectionnel qui avait eu lieu dans cette ville. Nommé secrétaire de la Convention (16 frimaire de l'an III), il défendit (23 frimaire) le girardin Henry Larivière, qui avait été mis hors la loi. Le 26 nivôse de l'an III, il fit l'éloge de Kellermann et demanda sa réintégration dans un commandement. Envoyé en mission dans les départements de l'Orne et de la Sarthe, en ventôse an III, il lança une proclamation où il était dit : « Je viens consolider parmi vous, et rendre encore plus étendus s'il est possible,

les effets bienfaisants de la mémorable journée du 9 thermidor. » Non seulement il toléra le culte, mais il voulut que les citoyens ou les communes fussent entièrement libres de suivre le culte qui leur plairait. Rappelé le 29 prairial an III, il appuya, le 14 thermidor suivant, une motion présentée par des citoyens de la commune de Caen en faveur de Robert Lindet. Le 2^e jour complémentaire de l'an III, il fit adopter un décret relatif à l'organisation de la police militaire, et, le 1^{er} vendémiaire an IV, un projet renvoyant les Chouans devant les commissions instituées par ce décret, dont les principales dispositions étaient la faculté pour les juges dans certains cas d'atténuer la peine encourue, et la nécessité d'une majorité des deux tiers des voix pour l'application de la peine capitale. Le 26 vendémiaire an III, il proposa une disposition pénale contre les cultivateurs qui refuseraient de vendre leurs grains. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents par 270 voix sur 392 votants. Il demanda l'institution d'un conseil militaire pour juger les chefs des bandes royalistes et attaqua très vivement le parti cléricien. Le 23 germinal an VI, il passa au Conseil des Anciens, par 275 voix sur 390 votants. Il combattit le projet de la réorganisation de la garde nationale présenté par Pichegru. Après l'assassinat des plénipotentiaires français à Radstadt, il exprima une vive admiration pour le général Bonaparte, accusa Schérer de dilapidations à l'armée d'Italie, et donna à entendre que certains membres du Directoire étaient ses complices. Il profita du rapport de Mengaud sur l'armée d'Italie pour faire le procès très transparent de certains directeurs. Après une vive explication avec Rewbell, il conclut en demandant au Conseil la déclaration solennelle que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie. Il fut élu, la même année, secrétaire et président des Anciens, et prit une part active au 18 brumaire. Bonaparte l'en récompensa en lui donnant une mission dans les quatre départements non réunis de la rive gauche du Rhin. Il entra au Sénat conservateur le 3 frimaire an VIII, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre, le 25 prairial suivant. Il avait reçu la sénatorerie de Nîmes, le 2 prairial précédent, et il fut créé comte de l'Empire le 20 juillet 1808.

En 1814, il se prêta à l'organisation du gouvernement provisoire et adhéra au rétablissement des Bourbons. Il signa, aux Cent-Jours, l'Acte additionnel, sous réserve d'y introduire les changements réclamés par l'opinion publique. Compris dans la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, Dubois-Dubais dut s'expatrier, bien que son vote eût été compté contre la mort du roi. Il vécut près de deux ans dans les environs de Liège, chez des personnes alliées à sa famille, et fut rappelé en 1818, le gouvernement ayant reconnu que la loi d'exil ne lui était pas applicable. Il se retira dans sa terre du Bois près de Cambremer, et y mourut à l'âge de 91 ans. Membre de l'Athénée des Arts et de plusieurs sociétés savantes, Dubois-Dubais a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Mémoire pour le comte Dubois-Dubais, sénateur titulaire de la sénatorerie de Nîmes, à S. E. le comte de Jaucourt*, etc. Paris, 1814, in-4^o. — *Observation justificative sur les votes conditionnels dans la malheureuse affaire du roi Louis XVI*, Paris 1816; *Mémoire pour le comte Dubois-Dubais à une lettre que lui a écrite M. C. D. B. sur l'explication qu'il a*

donnée de son vote dans la malheureuse affaire de Louis XVI. Paris, 1814; — Réponse à la pétition présentée à M. le commissaire du roi, par plusieurs habitants de Cambremer, à l'occasion de la réparation d'un chemin reconnu vicinal, Paris, 1815; — Le Retour de l'Empereur des Français et roi d'Italie, discours, 1807, in-8°.

DUBOIS-DUFER (LOUIS-FÉLIX-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Murat (Cantal) le 4 octobre 1787, mort à une date inconnue, était fils de messire Jean Dubois-Dufer et de Geneviève-Rosalie Demonseignat. Il suivit d'abord la carrière du barreau. Il était avocat à Murat, quand il fut élu par cet arrondissement député à la Chambre des Cent-Jours avec 52 voix sur 72 votants. Il se borna à remplir silencieusement ce mandat et ne fit pas partie d'autres assemblées. Il occupa ensuite, pendant de longues années, une position modeste dans la magistrature, et fut admis, le 21 novembre 1868, à prendre sa retraite comme président du tribunal de Murat.

DUBOIS-LABERNADE (PIERRE), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Groux (Charente) le 22 décembre 1756, mort le 8 septembre 1834, était fils de François Dubois de la Buue et de demoiselle Catherine Hénard, et appartenait à une famille distinguée dans le métier des armes. En 1659, un de ses ancêtres, Samuel Dubois, était capitaine des gardes du comte de Jarnac. En 1769, Jean-Elie Dubois-Labernade fut nommé maréchal de camp en récompense de sa conduite dans les guerres du Hanovre. Cet officier général coopéra activement à la pacification de la Corse. Son frère, Dubois-Belleplaine, capitaine de vaisseau, se faisait, vers la même époque, remarquer par son intrépidité et sa bravoure. Pierre Dubois-Labernade était destiné à la même carrière, mais les événements en décidèrent autrement. Il entra d'abord dans les ordres et fut ensuite un des fonctionnaires civils de la Révolution. Il avait un emploi dans l'administration centrale de la Charente, quand, quelques mois après son avènement au Consulat, Napoléon le nomma conseiller de préfecture à Angoulême. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1815. Le 13 mai de cette année, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, au collège de département de la Charente, avec 97 voix sur 145 votants. Il fut en même temps élu président de la députation de la Charente, et, en cette qualité, il remit à l'empereur une adresse où il était dit :

« Les Français veulent maintenir leur indépendance au dehors et leur liberté à l'intérieur. Ils savent que Votre Majesté peut seule, par son puissant génie, leur confirmer ces biens précieux acquis par tant de sacrifices et par vingt-cinq années de combats. Si l'étranger ose attaquer Votre Majesté, tous les bras s'armeront pour le repousser, et vous conduirez, sire, l'armée française à de nouveaux triomphes... Puissent les rois lignés écouter les conseils de la sagesse, et ne pas mettre Votre Majesté dans la nécessité de combattre de nouveau ! »

Le 1^{er} juin 1815, il reçut la décoration de la Légion d'honneur; mais, après la Restauration, le gouvernement de Louis XVIII lui interdit de la porter. Il entra alors dans la vie privée et y demeura jusqu'à sa mort. On cite de M. Dubois-Labernade un trait de désintéressement qui honore sa mémoire. Un de ses parents ayant émigré en 1791, il se rendit acquéreur de ses biens, mis en vente par l'Etat, et, en 1802,

quand les émigrés purent rentrer en France, il les rendit spontanément à leur premier propriétaire.

DUBOIS-MAURIN (PIERRE), député en 1789, né à Jaujac (Ardèche) le 22 janvier 1735, mort à Jaujac le 6 décembre 1801, était fils de Pierre Dubois-Maurin, notaire à Jaujac au commencement du XVIII^e siècle. Dubois-Maurin fut reçu avocat au Parlement, puis conseiller du roi au bailliage et siège royal de Villeneuve-de-Berg, en janvier 1770. Il était doyen des conseillers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, quand il fut élu, le 5 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Il ne joua aucun rôle marquant dans l'Assemblée, où il paraît s'être occupé surtout des intérêts de sa sénéchaussée. Villeneuve-de-Berg avait alors à redouter la rivalité de Privas et d'Aubenas, qui voulaient respectivement, à ses dépens, devenir le siège d'une cour royale. Dubois-Maurin défendit auprès du pouvoir la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg à la veille du mouvement qui devait faire disparaître les sénéchaussées et les bailliages. Son nom resta attaché à un fait important. Avec Boissy d'Anglas, son collègue et son ami, il fit partie de la députation des cent députés qui accompagnèrent le roi dans son voyage à Paris le 16 juillet 1789, et qui vivrent, avec le monarque, consacrer par leur présence la révolution que la capitale avait accomplie l'avant-veille par la prise de la Bastille. Quand l'Assemblée constituante se fut séparée, Dubois-Maurin fut, par arrêté du conseil général d'administration du département de l'Ardèche, nommé maire de Villeneuve-de-Berg. Il siégea ensuite comme juge du district du Coiron au tribunal criminel du département. Puis il se retira à Jaujac, son pays natal, dont il fut maire jusqu'à sa mort. Il s'était marié en 1789 avec Mlle Marianne Saboul de Beaufort. Dubois-Maurin a laissé un nom dans les fastes de l'industrie de la soie. Il a été le promoteur de la fabrication de la soie dans le Bas-Vivarais.

DUBOISJOURDAN (LOUIS-JOACHIM, BARON), député de 1824 à 1827, né à Grez-en-Bouère (Mayenne) le 26 mars 1783, mort à Grez-en-Bouère le 29 avril 1826, propriétaire, et maire de Grez-en-Bouère, fut élu député, le 25 février 1824, par le 2^e arrondissement électoral de la Mayenne, à Château-Gontier, avec 161 voix sur 247 votants et 259 inscrits, contre 78 voix à M. Royer-Collard. Il siégea au centre ministériel, mourut pendant la session, et fut remplacé par M. de Farcy.

DU BOSC (AUGUSTIN-ÉLÉONOR-VICTOR), MARQUIS DE RADEPONT, pair de France, né à Paris le 29 mai 1776, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 16 janvier 1847, était fils du marquis de Radepont, ancien officier aux gardes françaises, et de Mlle d'Épinay Saint-Luc; il épousa en 1802 Mlle Gabrielle-Julie de Clermont-Tonnerre. Gentilhomme honoraire de la Chambre du roi, le marquis de Radepont fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Il remplit aussi les fonctions de conseiller général dans le département de l'Eure dont il était un des grands propriétaires, et fut un des membres de la Légion d'honneur. A la révolution de 1830, il fit partie des pairs de Charles X dont la nomination fut annulée.

DUBOSCO (GERMAIN), député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à

Vire (Calvados) en 1760, mort à Caen (Calvados) le 8 août 1807, homme de loi avant la Révolution, était président du tribunal civil du département de Calvados, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 223 voix sur 284 votants. Il fut, le 24 germinal an VII, réélu par le même département au même Conseil. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, les suffrages du Sénat conservateur le choisirent comme député du Calvados au nouveau Corps législatif.

DUBOST (HENRI-ANTOINE, dit ANTONIN); député depuis 1880, né à l'Arbresle (Rhône) le 6 avril 1842, fut clerc dans une étude d'avoué à Lyon, devint, à Paris, secrétaire de Bancel, collabora, sous l'Empire, aux journaux d'opposition, le *Courrier français*, le *Marseillaise*, et fut nommé, au 4 septembre 1870, secrétaire général de la préfecture de police. Il quitta ce poste, le 18 octobre, ayant rejoint en ballon la délégation de Tours, fut nommé préfet de l'Orne (3 janvier 1871), tenta de défendre Alençon contre les Allemands, et donna sa démission deux mois après. Il était maire de la Tour-du-Pin, lorsque, le 7 février 1879, il devint chef du cabinet du ministre de la justice, M. Le Royer, puis conseiller d'Etat en service extraordinaire, et conseiller d'Etat en service ordinaire au bout d'un an, en quittant le ministère. Conseiller général de la Tour-du-Pin (août 1880), il fut élu, le 19 décembre 1880, député de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, à une élection partielle, en remplacement de M. Reymond, décédé, par 7,208 voix sur 14,600 votants et 18,269 inscrits, contre 6,908 voix à M. Bovier-Lapierre. Il prit place à l'Union républicaine, prit la parole dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels (juin 1881), et, aux élections générales du 21 août 1881, fut réélu par 9,324 voix sur 11,880 votants et 18,600 inscrits, contre 1,245 voix à M. Bovier-Lapierre et 105 à M. de Virieu. Il reprit sa place à l'Union républicaine, parla sur le droit d'exclure de France les réfugiés politiques (juin 1882); fut rapporteur (juillet) de la commission d'organisation du protectorat en Tunisie; combattit le contre-projet de mairie centrale de Paris présenté par M. Sigismond Lacroix (novembre 1883); fit adopter dans la loi sur les attroupements un amendement appliquant la loi du 7 août 1848 (février 1884); fut rapporteur de la convention franco-tunisienne du 8 juin 1883 (avril 1884), ainsi que du projet de loi sur la caisse des lycées, collèges et écoles primaires (janvier 1885), et du traité du 9 juin 1885 avec la Chine. Il fit partie de la commission du budget, et fut rapporteur des budgets de l'instruction publique et de l'intérieur, etc.

Aux élections générales du 4 octobre 1885, porté sur une liste de concentration républicaine dans l'Isère, il fut réélu, le 3^e sur 9, par 62,268 voix sur 112,659 votants et 162,975 inscrits; il continua de soutenir les ministères opportunistes, vota l'expulsion des princes (juin 1886), et attaqua vivement (février 1887) la surtaxe de 5 francs proposée sur le froment importé. Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Les sus-*

pects en 1858 (1869). — *Des conditions du gouvernement en France* (1876). — *Danton et la politique contemporaine* (1883). — *La situation actuelle et le régime parlementaire* (1883).

DUBOTDÉRU (HYACINTHE-ANTOINE-JEAN-BAPTISTE-VICTOR, COMTE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827, et pair de France, né à Plouay (Morbihan) le 18 novembre 1764, mort au château de Kerdreho (Morbihan) le 6 juin 1834, était colonel de cavalerie, lorsqu'il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département du Morbihan, avec 93 voix sur 184 votants et 260 inscrits. Il vota avec la majorité et parla pour le projet de loi d'amnistie amendé par la commission. Le 18 novembre 1820, il fut réélu par le même collège avec 124 voix sur 182 votants et 194 inscrits, et siégea dans la contre-opposition. Le gouvernement ayant présenté, le 17 mars 1821, un projet d'indemnité en faveur des donateurs de l'empire dépossédés, M. Dubotdérus se fit l'organe des fureurs de la droite : « N'est-il pas monstrueux, dit-il, de vouloir que ce soit le roi de France, si souvent trahi, qui devienne le dispensateur des récompenses inouïes décornées par Bonaparte à des hommes parjures aux serments les plus saints, quand les Vendéens, les royalistes de l'Ouest et du Midi, les officiers émigrés avec notre roi et à son appel, spoliés de leurs biens par les confiscations, laisseront des veuves, des orphelins, des enfants voués à la misère et à la faim. Vous parlez de justice distributive, messieurs les ministres : apportez donc enfin une loi qui satisfasse tous les intérêts lésés par la Révolution ! » Le 25 février 1824, il fut réélu pour la troisième fois député, dans le 3^e arrondissement électoral du Morbihan (Pontivy), qu'il présidait, par 109 voix et 120 votants sur 189 inscrits. Un biographe du temps prétend à tort que le seul discours qu'il ait prononcé à la Chambre fut un discours religieux. Ardent ministériel, il avait, d'après la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, trouvé un moyen infailible de faire voter comme lui les deux collègues entre lesquels il était placé et qui ne partageaient pas ses opinions. « Lorsque la Chambre prononçait par assis et par levé, il étendait de droite et de gauche ses énormes bras, et suivant les circonstances, forçait les deux voisins à se tenir debout, ou les tenait fixés sur leurs bancs ! » Le comte Dubotdérus n'avait pas, d'ailleurs, cessé d'appartenir à l'armée. Il fut nommé maréchal de camp le 23 mai 1825. Le 5 novembre 1827, il fut fait pair de France. Il était maire de Plouay et chevalier de la Légion d'honneur. Il quitta la Chambre haute à la révolution de juillet.

DU BOUCHAGE (FRANÇOIS-JOSEPH GRATET, VICOMTE), pair de France et ministre, né à Grenoble (Isère) le 1^{er} avril 1749, mort à Paris le 11 avril 1821, entra à 14 ans dans le corps d'artillerie de la marine, devint chef de brigade dans l'artillerie des colonies (novembre 1784), sous-directeur de l'artillerie au port de Brest, et fut nommé (1^{er} juillet 1792) maréchal de camp et inspecteur général de son arme. Vingt jours après, le roi l'appela au ministère de la Marine; il fut aussi, par intérim, ministre des Affaires étrangères. Au 10 août, M. Du Bouchage conseilla des mesures de rigueur, combattit le projet de se résigner à l'Assemblée; mais quand cette opinion eut prévalu, il y accompagna la famille royale, et donna le bras à la reine. Un décret du même jour le destitua de ses fonctions de ministre;

trois jours après, il émigra, pendant que le peuple pillait l'hôtel de la Marine. Il entra en France sous le Consulat, continua de servir par une correspondance secrète la cause des Bourbons, et résista aux offres de son ami Decrès qui voulait le réintégrer dans son arme. Arrêté en 1806 comme soupçonné d'intelligences avec les princes, il fut relâché faute de preuves. La première Restauration le nomma lieutenant-général (1814); après le retour de Gand, il reprit une seconde fois le portefeuille de la Marine (24 septembre 1815). A la Chambre, il combattit, comme ministre, les amendements qui aggravait « la loi d'amnistie » (1816). Il mit en non-activité un grand nombre d'officiers de mérite et les remplaça par d'anciens officiers, plus royalistes qu'expérimentés; il créa une école de marine, qu'il eut la malencontreuse idée de placer à Angoulême, rétablit la caisse des Invalides supprimée sous l'Empire, et blâma la dissolution de la Chambre introuvable (5 septembre 1816). Il quitta le ministère le 23 juin 1817, fut nommé, le même jour, pair de France et ministre d'Etat, avec une pension de 30,000 francs. A la Chambre haute, il siégea jusqu'à sa mort parmi les ultras.

DU BOUCHAGE (GABRIEL GRATET, VICOMTE), député de 1815 à 1816, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 8 juin 1777, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 11 février 1872, neveu et fils adoptif du précédent, était fils d'un ancien préfet des Alpes-Maritimes sous Napoléon 1^{er}. Maire de Branguès (Isère) en 1802, il fut élu député, le 22 août 1815, au collège de département de l'Isère, par 133 voix sur 237 votants et 306 inscrits. Il siégea parmi les ultras de la Chambre introuvable, appuya (28 octobre) l'amendement de M. de Kergorlay tendant à comprendre dans la loi sur les cris, écrits séditieux et provocations à la révolte, tous genres de faux bruits quelconques; fut nommé (9 décembre) secrétaire du 3^e bureau et fit partie de la commission chargée de l'examen de la proposition demandant un vote de remerciements à ceux qui, au 20 mars et pendant l'inter-règne, avaient défendu le roi et la royauté. Il ne fut pas réélu en 1816, après la dissolution; fut nommé, cette même année, commandant des gardes nationales de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et remplaça son oncle à la Chambre des pairs, par ordonnance royale en date du 23 décembre 1823. Il s'y montra un des plus fougueux champions de l'ultra-royalisme, resta cependant à la Chambre haute sous le règne de Louis-Philippe, y fit de l'opposition légitimiste, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848.

DU BOUCHAGE (ANTOINE-LOUIS-JOSEPH-FLOUARD GRATET, COMTE), député de 1846 à 1848, né à Grenoble (Isère) le 19 mars 1794, mort à Paris le 25 septembre 1855, était le neveu du vicomte François-Joseph Du Bouchage qui fut ministre sous Louis XVI et sous la Restauration. Il servit dans la cavalerie et prit sa retraite comme chef d'escadrons en 1844. Propriétaire dans la Drôme, il s'était présenté, le 9 juillet 1842, aux suffrages du collège électoral de Romans, mais il avait échoué avec 171 voix contre 214 données à l'élu M. Giraud, et 47 à M. d'Arbaletier. Le 1^{er} août 1846, il fut élu, dans le même collège, par 313 voix sur 537 votants et 578 inscrits, contre 223 données au député sortant, M. Giraud. Le comte Du Bouchage vota constamment avec le parti conser-

vateur et soutint le ministère Guizot. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUBOUCHET (PIERRE), député en 1791, membre de la Convention, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 13 septembre 1737, mort en exil en 1825, était fils d'un fabricant de papier. Il se fit recevoir médecin et s'établit à Montbrison. Le 4 septembre 1791, il fut élu suppléant à l'Assemblée législative par le département de Rhône-et-Loire, avec 106 voix sur 349 votants, et ne fut admis à siéger que le 27 juin 1792, en remplacement de M. Jovin-Molle, démissionnaire. Réélu par le même département membre de la Convention (5 septembre 1792), le 4^e sur 15, avec 735 voix sur 835 votants, il siégea à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal: « Je vote pour la mort du tyran. » Dans la séance du 25 juin 1793, Bernard des Sablons ayant demandé un congé, Dubouchet s'y opposa: « Il est souverainement imprudent, dit-il, d'accorder des congés dans ce moment; on doit craindre que ce ne soient des intrigants qui aillent dans les départements pour égarer les citoyens. » La Convention rapporta le congé accordé. Envoyé en mission en Seine-et-Marne (juillet 1793), il se fit remarquer par un luxe de costume inusité chez un représentant du peuple; il rendit compte de cette mission à la Convention, le 28 brumaire an II. Il fit décréter (7 frimaire) une amnistie pour les troubles causés par la cherté des grains; défendit (24 pluviôse) les actes du tribunal révolutionnaire de « Commune Affranchie » (Lyon); fit renvoyer au Comité de Salut public l'examen des plaintes portées contre lui; s'opposa à l'arrestation de Lebon (15 thermidor); prit part à la discussion du Code civil (16 frimaire an III); s'opposa (16 pluviôse) à l'envoi de représentants aux colonies, en disant: « Je reconnais combien le commerce de l'Inde est important; mais dans ce moment je pense qu'il faut diriger toutes nos forces navales contre l'orgueilleuse Angleterre; Carthage pensait ainsi. S'il n'y avait pas eu de faction dans le Sénat de Carthage, Hannon serait parti deux mois plus tôt, et Rome n'existerait peut-être plus. » Après la session, il revint exercer la médecine à Montbrison. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France. Il se réfugia en Allemagne où il mourut.

DUBOUCHET (JEAN-BAPTISTE-MAGLOIRE-MICHEL, BARON), député du Corps législatif de 1811 à 1815, né à Saint-Tropez (Var) le 29 avril 1747, mort à Saint-Tropez le 19 septembre 1823, servit avec distinction dans l'armée royale. Il assista en 1782 au siège de Saint-Christophe, où il fut blessé. On le retrouve, en 1785, major breveté du roi, et commandant à Saint-Tropez. Il resta le serviteur fidèle de la monarchie après la Révolution. Son dévouement à la cause royale lui valut d'être incarcéré en 1793 pendant quatorze mois. Il accepta cependant les faveurs de l'Empire, et fut élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département du Var, et, le 12 avril 1813, fut créé baron de l'Empire. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis.

DUBOUEIX. — Voy. PINIEUX (COMTE DE).

DUBOULOZ (JEAN-MICHEL), membre de la Convention, et député aux Cinq-Cents, né à

Thonon (Haute-Savoie) en 1750, mort à une date inconnue, était avocat à Annecy, lorsqu'il fut élu député à la Convention, le 7^e sur 8, avec 345 voix sur 568 votants, par le département du Mont-Blanc, le 22 février 1793. Républicain modéré, il se cantonna dans les questions d'affaires, fit partie du comité des transports, dont il fut le rapporteur, et entretenit une correspondance suivie avec la Société républicaine de Thonon, son pays natal. Il vota, le 9 thermidor, la proscription de Robespierre, et ne quitta pas le comité des transports, dont il rédigea le projet de décret sur les postes et messageries, en brumaire an IV.

Élu au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 200 voix sur 254 votants, il fit partie des commissions de la mercuriale, du cautionnement des conducteurs de diligences, etc., et parla (22 frimaire an V) (2 décembre 1796) sur la mauvaise et dispendieuse organisation du service des postes.

Le 20 mai 1797, le renouvellement par le sort du second tiers des membres du Conseil des Cinq-Cents l'en fit sortir; mais il fut élu par son département juge du tribunal, où il siégea jusqu'au 18 brumaire. Le gouvernement consulaire lui donna au tribunal civil de Thonon le siège de commissaire du gouvernement.

DUBOURDIEU (LOUIS-THOMAS-ROSE-NAPOLEON, BARON), sénateur du second Empire, né à la Martinique le 15 juin 1804, mort à Toulon (Var) le 28 juin 1857, était fils d'un capitaine de vaisseau, et suivit la carrière paternelle. Élève du collège de la marine d'Angoulême, il fut nommé élève de deuxième classe (1^{er} juin 1820), se distingua au bombardement de Cadix sur une canonnière (1823), passa enseigne (1825), prit part sur l'*Alcyon* à la bataille de Navarin où il eut la cuisse coupée par un boulet, et fut nommé chevalier de St-Louis et lieutenant de vaisseau (6 décembre 1827), puis capitaine de frégate (1831). De nombreuses croisières sur les côtes d'Afrique et aux colonies lui valurent le grade de capitaine de vaisseau (1840). Il commanda la station des Antilles sur la frégate la *Calypso* (1842-1844), et fut envoyé en mission à Haïti; commandant supérieur de la marine à Alger, il fut nommé contre-amiral (7 juillet 1848), et mis (1850) à la tête d'une division de l'escadre de la Méditerranée, qu'il commanda en chef par intérim. A la fin de 1851, chargé d'obtenir satisfaction pour des actes de piraterie commis sur les côtes du Maroc, il bombardra Saleh, et, sa mission remplie, fut promu grand-officier de la Légion d'honneur (15 décembre 1851), puis vice-amiral (3 février 1852); le gouvernement impérial l'autorisa, l'année suivante, à porter le titre de baron que son père avait gagné sous Napoléon 1^{er}, et le nomma préfet maritime de Toulon. Les services qu'il rendit à ce poste pendant la guerre de Crimée le firent entrer au Sénat le 12 juin 1856. Il mourut subitement un an après, au moment de se mettre à la tête de l'escadre d'évaluation.

DUBOURG (JEAN), député aux Anciens, né à Saint-Antoine (Gironde) à une date inconnue, mort à Bordeaux (Gironde) le 12 mai 1812, adopta les principes de la Révolution. Il fut nommé administrateur du département de la Gironde, le 16 mai 1790, puis accusateur public à Bordeaux le 8 septembre 1791. Il devint ensuite juge de paix du canton de St-André-de-Cubzac, et il exerçait ces fonctions quand il

fut élu, le 27 germinal an VI, député de la Gironde au Conseil des Anciens, par 248 voix sur 304 votants. Très lié avec Barbé-Marbois, il fut exclu du Conseil au 18 fructidor, sans figurer pourtant sur la liste des condamnés à la déportation. Son rôle comme législateur fut des plus obscurs; son nom ne figure pas au *Moniteur*. On a de lui quelques essais poétiques.

DUBOURG (JEAN-BAPTISTE-HILARION), député aux Anciens et au Corps législatif, né à Beauvais (Oise) en 1749, mort à Amiens (Somme) le 5 juin 1840, suivit la carrière judiciaire. Il était accusateur public près le tribunal criminel de Beauvais, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député de l'Oise au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix. Il prêta son concours au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur comme député de l'Oise au nouveau Corps législatif. Son rôle politique, si modeste qu'il fut, ne nuisit pas à son avancement dans la magistrature. Le 11 germinal an XI, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens, et obtint plus tard la présidence de cette cour. Il en était président honoraire, quand il mourut.

DUBOURG (ARMAND-BERNARD-FERDINAND-MICHEL), député de 1824 à 1831, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 2 octobre 1778, mort à Toulouse le 4 octobre 1831, était propriétaire et maire de Toulouse. Il était chevalier de Malte. Le 6 mars 1824, il fut élu, au collège de département, député de la Haute-Garonne, par 186 voix sur 281 votants et 357 inscrits. Dans la session de 1825, il prononça un discours dans lequel il insista sur les économies à réaliser dans le budget, et fronda assez vivement les fonctionnaires. Il n'en était pas moins considéré comme un des fidèles partisans de M. de Villèle. Le 17 novembre 1827, il fut réélu, par le 1^{er} arrondissement électoral de la Haute-Garonne (Toulouse), avec 205 voix sur 311 votants et 382 inscrits, contre 101 voix données à M. Hocquart; il soutint le cabinet Polignac. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 23 juin 1830, par 244 voix sur 375 votants et 433 inscrits, contre M. Joseph Viguier, banquier. Il mourut l'année d'après.

DUBOURG-LANCELOT (JOSEPH-JOACHIM-FRANÇOIS-AIMÉ-JEAN-EMMANUEL), député en 1789, né à Marcellé-Robert Ille-et-Vilaine) le 12 avril 1749, mort à Rhétiers (Ille-et-Vilaine) le 4 novembre 1806, était fils de François-Lancelot, sieur du Bourg, en Marcellé-Robert, paroisse voisine de Rhétiers, et de dame Yvonne Fougeat. Il entra dans les ordres et fut pourvu de la cure de Rhétiers à l'âge de 27 ans, le 6 août 1776. Élu député du clergé aux États-Généraux, le 15 septembre 1789, par la seconde assemblée diocésaine de Rennes, sénéchaussée de Saint-Malo, en remplacement de l'abbé Hunault, démissionnaire, il adhéra sincèrement aux idées nouvelles, et écrivit, le 27 septembre, au bureau de la correspondance de Rennes, qu'il suivrait la ligne de conduite universellement applaudie des députés de la sénéchaussée de Rennes. Il prit séance le 1^{er} octobre 1789, fut élu secrétaire de l'Assemblée en décembre 1790, et prêta serment à la constitution civile du clergé le 27 septembre. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il resta curé constitutionnel de Rhétiers, et assista au concile de 1797, en qualité de député de l'église